



l'oxygène
à la source

N°069-24

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX – DESSERTE EAUX USEES
DU LIEU-DIT « ENGLANNAZ » TRANCHE 1 – LOT N° 2 STATION DE REFOULEMENT DES EAUX
USEES – APPROBATION DU MARCHÉ**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 15 Représentés : 2 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date des 15 et 18 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire LEPAN est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Frédérique LARDET, Didier SARDA, Gilles VIVIANI, Séverine MUGNIER, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

AVAIENT DONNE POUVOIR

Gilles VIVIANI à Claire LEPAN
Séverine MUGNIER à Pierre BRUYERE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX – DESSERTE EAUX USEES
DU LIEU-DIT « ENGLANNAZ » TRANCHE 1 – LOT N° 2 STATION DE REFOULEMENT DES EAUX
USEES – APPROBATION DU MARCHÉ**

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application de la délibération n° 117-23 du Bureau du 15 mai 2023, une consultation en procédure adaptée a été lancée, en vue de la passation d'un marché de travaux, ayant pour objet la desserte en eaux usées du lieu-dit « Englannaz » tranche 1 – Lot 2 Station de refoulement des eaux usées, sur la commune de Faverges-Seythenex.

Suites aux offres présentées supérieures à l'estimatif, conséquence de plusieurs facteurs extérieurs accentués après le lancement du marché, et après négociation, il est proposé au Bureau, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 25 mars 2024, d'approuver le marché avec la société ALP ARROSAGE, pour un montant de 67 251,41 € HT.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le marché avec la société ALP ARROSAGE pour un montant de 67 251,41 € HT,
2. autoriser le Président à le signer.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

***N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence
Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).***

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Claire LEPAN,
Secrétaire de séance

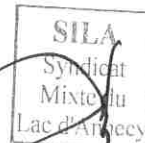


Acte reçu à la Préfecture
Le 27 MARS 2024

Publié le 28 MARS 2024

Exécutoire le 28 MARS 2024

Le Président,
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	069_24
Objet :	Assainissement eaux usées - Commune de Faverges-Seythenex - Desserte eaux usées du lieu-dit "Englannaz" tranche 1 - Lot n° 2 Station de refoulement des eaux usées - Approbation du marché
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants
Identifiant unique :	074-247400013-20240325-069_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20240325-069_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 069-24_AT EU_Faverges_Desserte EU lieudit Englannaz_Tr1_Lot 2 Station refoulement EU_Approbation marché.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20240325-069_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	151.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2024 à 17h20min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2024 à 17h20min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2024 à 17h20min25s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	27 mars 2024 à 17h20min31s	Reçu par le MI le 2024-03-27